

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2024

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES EXERCICE 2023

ACQUISITIONS

- **Par délibération n°8 du 09 juin 2023**, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à acquérir le terrain situé au 1 rue du Docteur Demirleau d'une superficie d'environ 643 m² (partie de la parcelle AB 713) pour un montant de **337 000 €**. Le propriétaire de cette parcelle est la SCI CARNOT IMMO. L'objectif de cette acquisition est de dynamiser les abords du centre-ville, fluidifier la circulation, créer des espaces de stationnements supplémentaires et d'accroître son patrimoine foncier. Cette acquisition doit faire l'objet de la signature d'un acte authentique courant de l'année 2024.

CESSIONS

- **Par délibération n°6 du 14 septembre 2023**, le conseil municipal a approuvé la cession du bien situé au 7 avenue Rey de Foresta (parcelle AK 208) d'une superficie d'environ 407 m² au profit de Monsieur GARBACZ et de Madame FRANKOWSKA, pour un montant de **515 000 € hors frais de notaire hors Taxe sur la Valeur Ajoutée à la charge de l'acquéreur**. Le projet de Monsieur GARBACZ et de Madame FRANKOWSKA est la réhabilitation de l'ensemble de maison en tant que résidence principale. Cette cession a fait l'objet d'une signature d'une promesse unilatérale de vente en date du 24 novembre 2023.
- **Par délibération n°7 du 06 avril 2023**, le conseil municipal a approuvé la cession du terrain sis 47 ruelle des Blots à Montmorency de 1016 m² (parcelles AW 224 et AW 225 pour partie) au profit de Monsieur et Madame ICHALLALENE et Monsieur BESSAH, pour un montant de 290 000 € hors frais de notaire et hors Taxe sur la Valeur Ajoutée à la charge de l'acquéreur. Le projet de ces acquéreurs est la construction de deux maisons individuelles. La promesse de vente n'est pas encore intervenue.
- **Par acte authentique de vente signé le 14 mars 2023 par la Ville et le 24 mars 2023 par l'Hôpital Simone Veil**, la Ville a procédé à la vente de la parcelle cadastrée AB 612 au profit de l'Hôpital Simone Veil pour un montant de **1 €**. Cette parcelle représente une superficie de 52 m².